

4



Photo 34. Source de la rivière Betsiamites près de la ligne de partage des eaux (F. Brassard, MDDEP)

4.7 Réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches

4.7.2 Localisation, limites et superficie

La réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches est située à quelque 250 km au nord de ville de Saguenay (60 km à l'ouest du réservoir Manicouagan), entre 50° 42' et 51° 24' de latitude nord et 69° 59' et 70° 27' de longitude ouest (figure 2, page 5). Elle couvre une superficie de 959,2 km² et est essentiellement comprise dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean, sauf une petite portion au nord-est qui touche à la Côte-Nord (figure 43). La réserve se situe essentiellement sur les

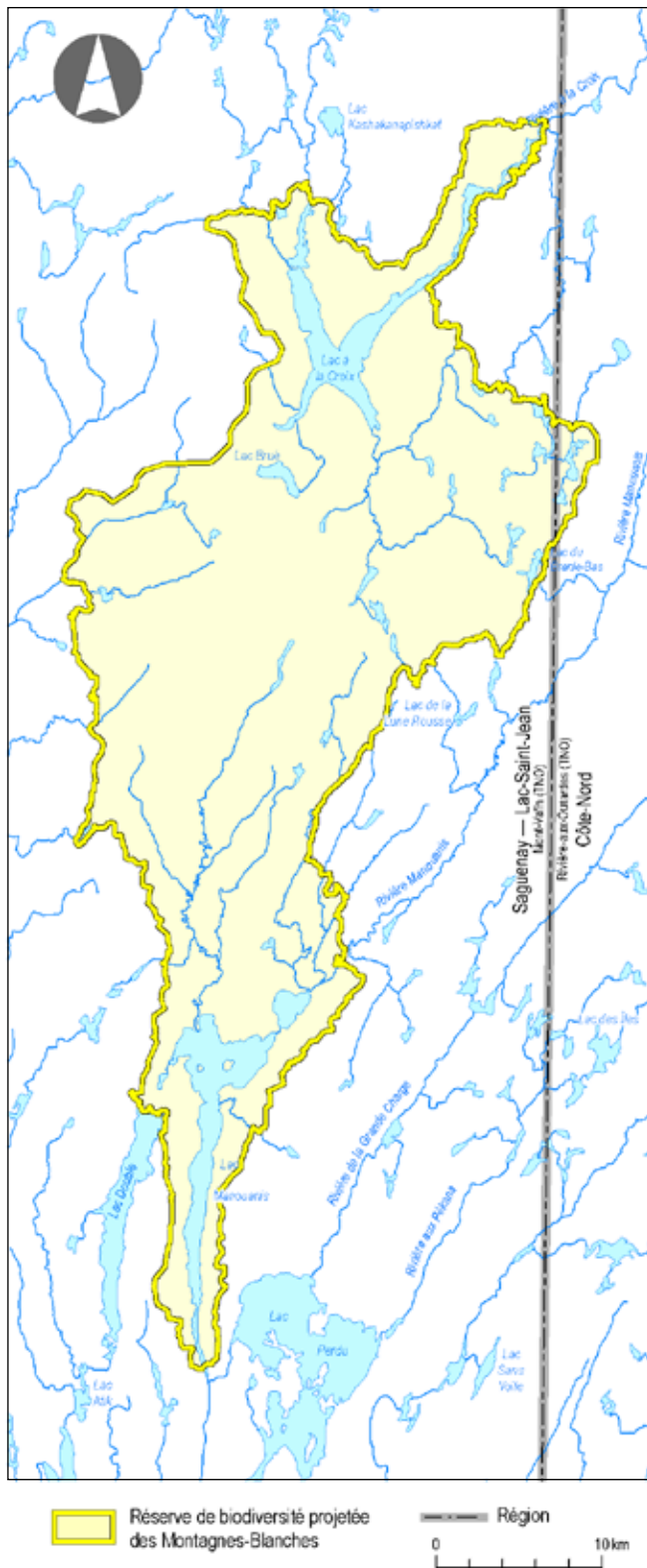
territoires non organisés de la municipalité de Mont-Valin (MRC du Fjord-du-Saguenay) avec une petite portion sur le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes (MRC de Manicouagan).

4.7.2 Cadre légal

Le statut légal actuel du territoire ci-après décrit est celui de réserve de biodiversité projetée, statut régi par la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (L.R.Q. c. C-61.01). Le statut final visé est celui de réserve de biodiversité dont le régime des activités est également régi par cette même loi ainsi que par son plan de conservation²⁶.

²⁶ http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/reserves-bio/blanches/PSC_Blanches.pdf

Figure 43. Localisation et limites de la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches



4.7.3 Toponyme

Le toponyme provisoire est celui de *réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches*. Le toponyme proposé pour l'attribution du statut permanent est celui de *réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches*.

4.7.4 Écologie

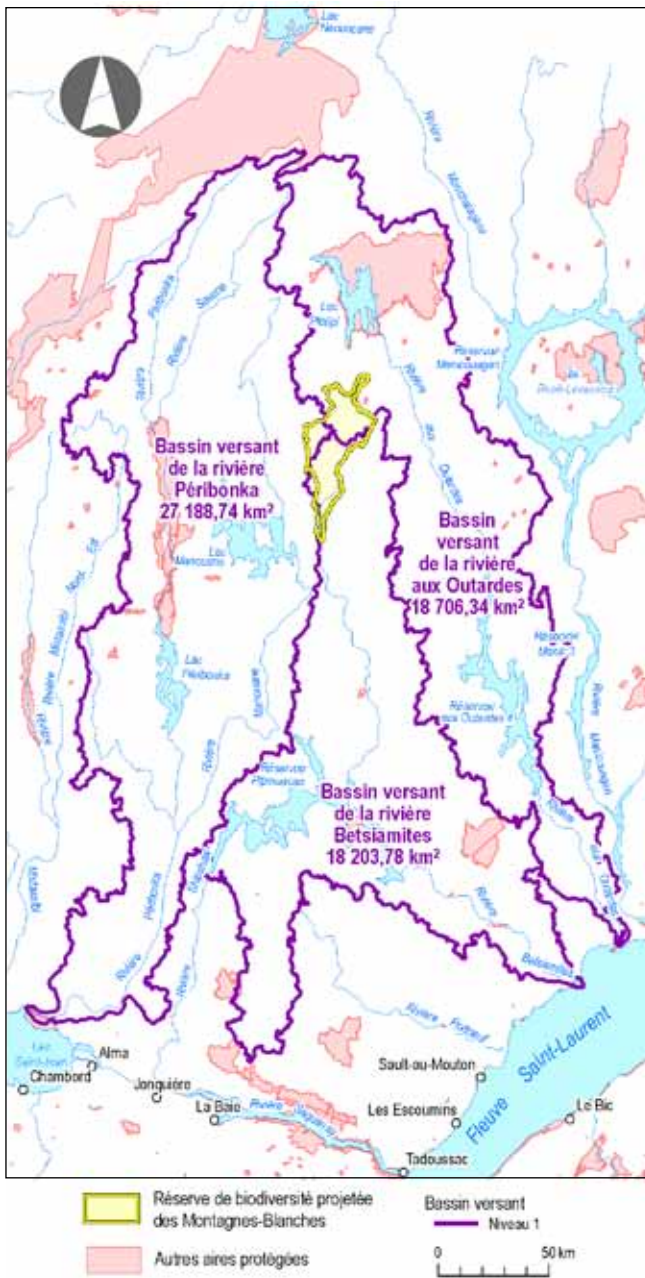
Milieu physique

La réserve est située au cœur de la région naturelle du massif du lac Manouanis dans la portion nord de la province naturelle des Laurentides centrales, bien qu'une petite portion, au nord-est, touche à la région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan (figure 3). Sur le plan géologique, le secteur des montagnes Blanches (appelé aussi le massif de Pembrun) est un massif essentiellement composé d'anorthosite dont l'extrémité nord se situe à une cinquantaine de kilomètres au sud des monts Otish. Il se présente comme un grand dôme rectangulaire s'élevant au-dessus du plateau gneissique, allongé nord-ouest/sud-est, et mesure près d'une centaine de kilomètres en longueur et quelques dizaines de kilomètres en largeur. Son point culminant (à l'extérieur de la réserve) se situe à 1 036 m d'altitude et il est traversé par des vallées étroites et fortement encaissées, des vallées de faille transverses, profondément érodées par les glaciers (Désy et coll., 2004).

L'altitude varie de moins de 500 m au-dessus du niveau de la mer jusqu'à près de 1 000 m sur certains sommets. Les dépôts de surface sont essentiellement des tills d'épaisseur variable (minces sur les versants de pente modérée à forte et plus épais dans les bas versants). Les affleurements sont toutefois fréquents sur les sommets, alors que dans les bas versants et les concavités, on retrouve des dépôts fluvioglaciaires, des épandages proglaciaires, des dépôts organiques ou des moraines de décrépitude.

La réserve est située au point de contact de trois grands bassins versants, à savoir ceux des rivières Péribonka, Betsiamites et aux Outardes (figure 44). Les eaux de la moitié sud coulent vers la rivière Betsiamites, celles du secteur du lac à la Croix, au nord-est, coulent vers la rivière aux Outardes alors que celles d'une vallée transverse au nord-ouest alimentent la Péribonka. Le territoire contient beaucoup de petits lacs (environ 800) ainsi que le lac Manouanis au sud et les lacs à la Croix et Bru au nord. Le lac à la Croix, source principale de la rivière à la Croix, fait 31 km² et doit sans doute son nom à l'aspect cruciforme évident que le père jésuite François de Crespieu lui trouvait en 1672, y plantant même « *aux environs beaucoup de croix, en mémoire de celles que nous y avons souffertes pour y arriver* » (Noms et lieux du Québec, Les Publications du Québec, 1994, page 156)

Figure 44. Bassin versant des rivières aux outardes, Betsiamites et Péribonka



Milieu biologique

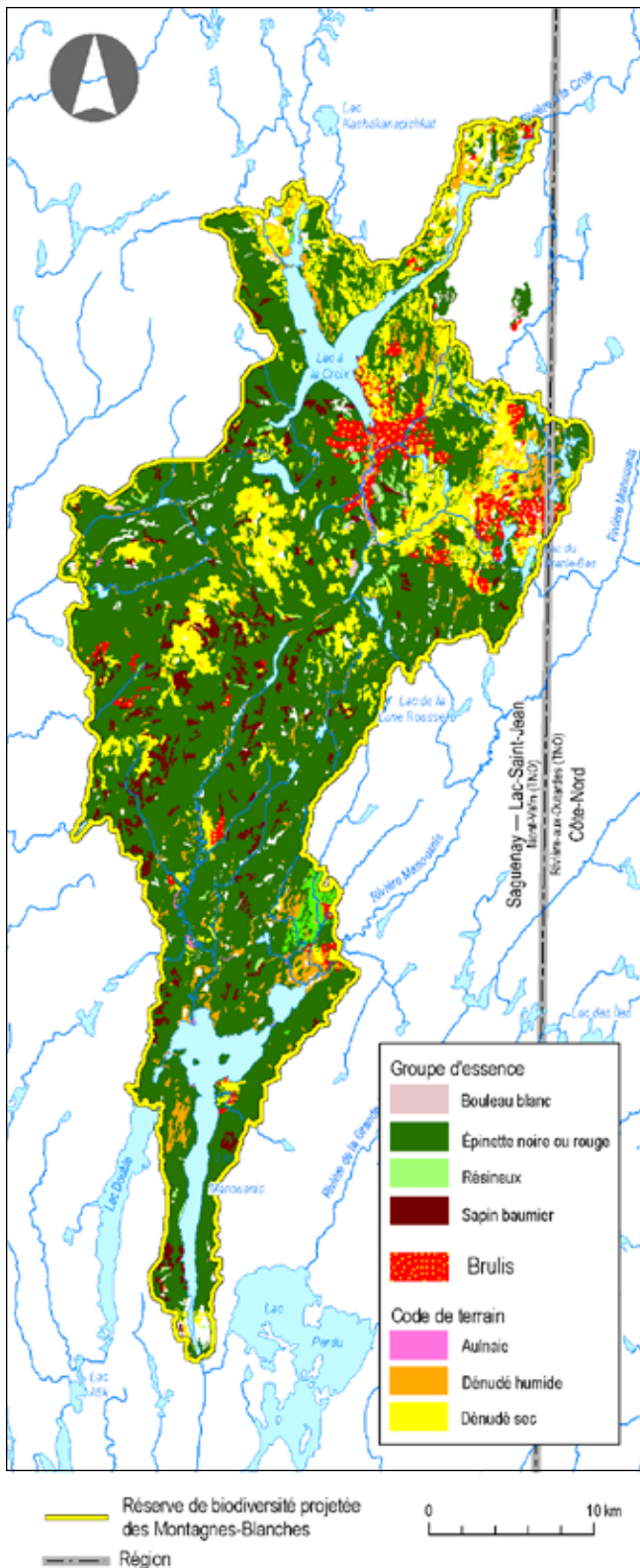
La réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches est située au cœur de la pessière à mousse de l'Est et donc de la forêt boréale continue. Toutefois, le milieu physique décrit précédemment a des incidences climatiques, lesquelles ont des impacts sur le milieu biologique. Ainsi, Serge Payette, écologiste de renommée internationale et professeur à l'Université Laval, décrit le secteur des montagnes Blanches comme suit (*Le Devoir*, jeudi 13 juillet 2006) :

« Pour les rares personnes qui ont eu l'occasion de visiter ces lieux enchanteurs, il s'agit d'une perle boréale qui détonne dans le paysage de perturbations environnant. Le haut-relief accidenté des montagnes Blanches crée un effet orographique marqué provoquant des précipitations solides et liquides plus abondantes qu'ailleurs, ce qui diminue de manière significative la fréquence des feux de forêt. Conséquence : les forêts sont exceptionnellement denses, verdoyantes, diversifiées et anciennes, les témoins révélateurs d'une époque jadis plus forestière qu'aujourd'hui. »

Le couvert forestier s'étend sur près de 70 % du territoire et se compose aux deux tiers de peuplements résineux. Le reste se compose d'affleurements rocheux et de milieux humides. Les essences dominantes sont, dans l'ordre, l'épinette noire, le sapin baumier et l'épinette blanche. Près de 65 % du couvert forestier est composé de peuplements de plus de 90 ans. Les forêts jeunes sont plutôt rares, le couvert étant largement dominé par les vieilles forêts d'épinette noire et de sapin baumier (présence occasionnelle d'épinette blanche). Les données des inventaires forestiers des deuxième et troisième décennaux réalisés par le MRNF révèlent que les forêts de la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches contiennent une bonne proportion d'arbres très âgés (plus de 200 ans pour l'épinette noire ou blanche et plus de 100 ans pour le sapin). Les pessières noires dominent largement le paysage (figure 45) et les versants du massif des montagnes Blanches sont généralement occupés par des pessières denses et surannées avec de nombreux chablis et débris ligneux au sol, caractéristiques de ce type de forêts (Mercier et coll. dans Désy et coll., 2004).

Quelques peuplements de pin gris sont concentrés à la pointe nord-est et quelques rares peuplements de bouleau blanc sont dispersés sur le territoire. La végétation de toundra remplace la forêt sur les sommets, bien que la ligne des arbres y soit plus élevée en altitude que dans les monts Otish. Si les feux y sont moins fréquents, ils ne sont toutefois pas absents; environ 10 % du territoire de la réserve a brûlé au cours de la dernière décennie, notamment lors d'un grand feu en 2007.

Figure 45. Groupes d'essences présents dans la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches



En matière faunique, il n'y a pas eu d'inventaire spécifique au territoire de la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches, mais des inventaires de caribou forestier réalisés par le MRNF ont permis de confirmer que cet écotype, considéré menacé à l'échelle du Canada et vulnérable à l'échelle du Québec, fréquente la portion sud de la réserve. La portion nord de la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches est sans doute également utilisée par cette espèce, mais il n'y a pas eu d'inventaire dans cette zone. Le territoire de la réserve est sous application du Plan de rétablissement du caribou forestier. Les lacs peuvent héberger l'omble de fontaine et le meunier noir et certains lacs sont dépourvus de poissons.



Photo 35. Vieilles forêts près du lac Brué, à 800 m d'altitude (F. Brassard, MDDEP)

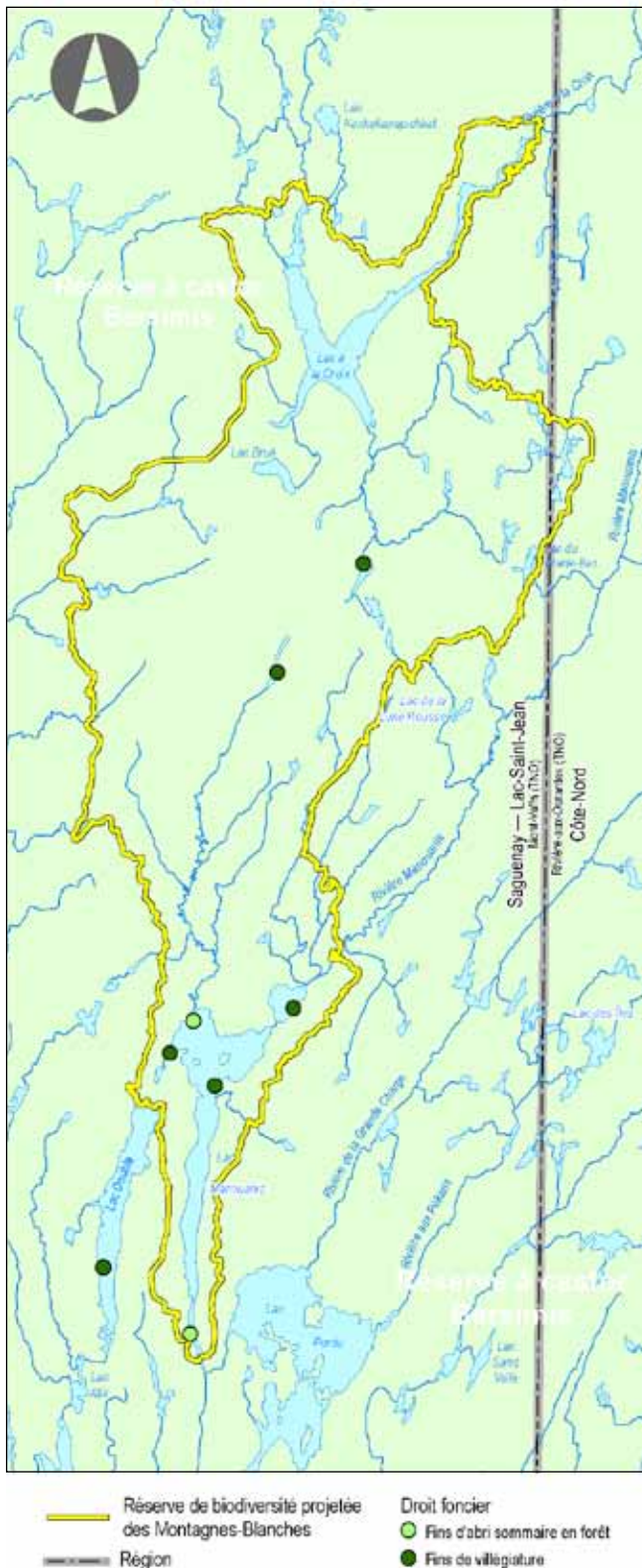
Milieu social

Aucune route ne se rend au territoire de la réserve qui n'est actuellement accessible que par la voie des airs. Cependant, le réseau de chemins forestiers se rapproche de cette aire protégée, puisqu'il atteint actuellement le lac des prairies et le sud du lac Perdu (récupération de bois dans un feu de 2007), une dizaine de kilomètres au sud de la réserve.

Le MRNF n'a octroyé que sept droits fonciers (cinq baux de villégiature et deux à des fins d'abri sommaire) dans cet immense territoire (figure 46).

La réserve est entièrement située dans le Nitassinan de la Première Nation de Betsiamites, tel que délimité à l'annexe 4.1 de l'EPOG (figure 9). Le sud de la réserve recoupe également le site patrimonial de la rivière Betsiamites – partie nord (EPOG, annexe 4.6), laquelle inclut le lac Manouanis et une partie de la rivière du même nom. La réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches est également entièrement comprise dans la réserve à castor de Bersimis dans laquelle les autochtones bénéficient de droits particuliers au regard de la chasse et du piégeage des animaux à fourrure. Cinq terrains de trappe y sont répertoriés.

Figure 46. Principales utilisations humaines du territoire de la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches



Le massif des montagnes Blanches et le secteur du lac à la Croix sont désignés comme territoires d'intérêt récréotouristique (Désy et coll., 2004). Un esker de 25 km relie le bras nord-ouest au bras sud-ouest du lac Plétipi, facilitant ainsi l'ouverture d'un éventuel sentier de raccordement avec la réserve de biodiversité projetée du lac Plétipi. De par son insertion prononcée dans la montagne, un accès aérien favorable et la présence d'un large delta sablonneux créé par un fort torrent, l'extrémité du bras sud-ouest du lac se prête bien à l'exploration des montagnes Blanches, l'hiver en particulier.

Finalement, la création de la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches contribue à la mise en place d'un réseau représentatif d'aires protégées, une composante essentielle de la certification par le FSC. L'obtention d'une certification, du type de celle délivrée par le FSC, est aujourd'hui un incontournable pour maintenir la compétitivité des entreprises du secteur forestier sur les marchés. La société Produits Forestiers Arbec S.E.N.C. est actuellement en processus pour l'obtention de cette certification pour les territoires avoisinant la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches.

4.7.4 Contributions de l'aire protégée

Représentativité

La réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches protège des écosystèmes caractéristiques des régions naturelles du massif du lac Manouanis et de la cuvette du réservoir Manicouagan dans le nord de la province naturelle des Laurentides centrales. Elle assure la protection des paysages spectaculaires de la portion méridionale du massif des montagnes Blanches. Les milieux forestiers et la toundra qu'on retrouve sur les hauteurs présentent un haut niveau d'intégrité écologique et sont représentatifs de la diversité biologique associée à la frange nord de la forêt boréale continue. On y retrouve notamment de vieilles sapinières intactes, d'impressionnantes pessières d'épinettes noires et quelques pessières d'épinettes blanches d'allure subalpine. Tous ces milieux et une présence humaine très limitée au cœur de l'aire de répartition du caribou forestier en font également un territoire de prédilection pour cet écotype.

Efficacité

Seule aire protégée dans la région naturelle du massif du lac Manouanis, la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches présente des effets de bordures importants, en particulier dans sa moitié sud autour de laquelle sont prévues des opérations forestières à court et moyen terme. Le bras nord-est du lac à la Croix (région naturelle de la cuvette du réservoir Manicouagan) présente également d'importants effets de bordure. Par ailleurs, la réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches assure la protection d'un territoire où les perturbations d'origine anthropique sont minimales. Elle offre un refuge aux espèces associées aux forêts mûres et surannées dans un secteur où ces dernières vont bientôt se raréfier

en raison des opérations forestières prévues à court et moyen terme. La naturalité de cette aire protégée est remarquable et est d'ailleurs à l'origine de l'intérêt récréotouristique établi par les chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Si on présume que les hauteurs du massif des montagnes Blanches sont moins susceptibles au feu que le plateau environnant, la réserve de biodiversité projetée devrait être d'une superficie suffisante pour contenir l'ensemble des stades de succession des écosystèmes forestiers. Toutefois, cette réserve de biodiversité projetée seule ne serait pas de superficie suffisante pour assurer la protection du caribou forestier qui aurait besoin de plusieurs territoires protégés interreliés d'une superficie variant de 5 000 à 13 000 km² (Schneider, 2001, Wilkinson, 2008). Une attention particulière devra donc être portée à la connectivité entre les aires protégées dans ce secteur et au maintien d'un habitat de qualité pour le caribou forestier dans la matrice environnante.

4.7.5 Enjeux de conservation

La préservation des vieilles forêts et du caribou forestier constituent les principaux enjeux de conservation de la réserve de biodiversité. Les caribous forestiers qui fréquentent la réserve sont au cœur de l'aire de répartition continue actuelle de cette espèce. La réserve recoupe d'ailleurs un des secteurs d'intérêt (n° 20) désignés par Nature Québec pour la création d'une aire protégée pour le caribou forestier (Nature Québec, 2007a).

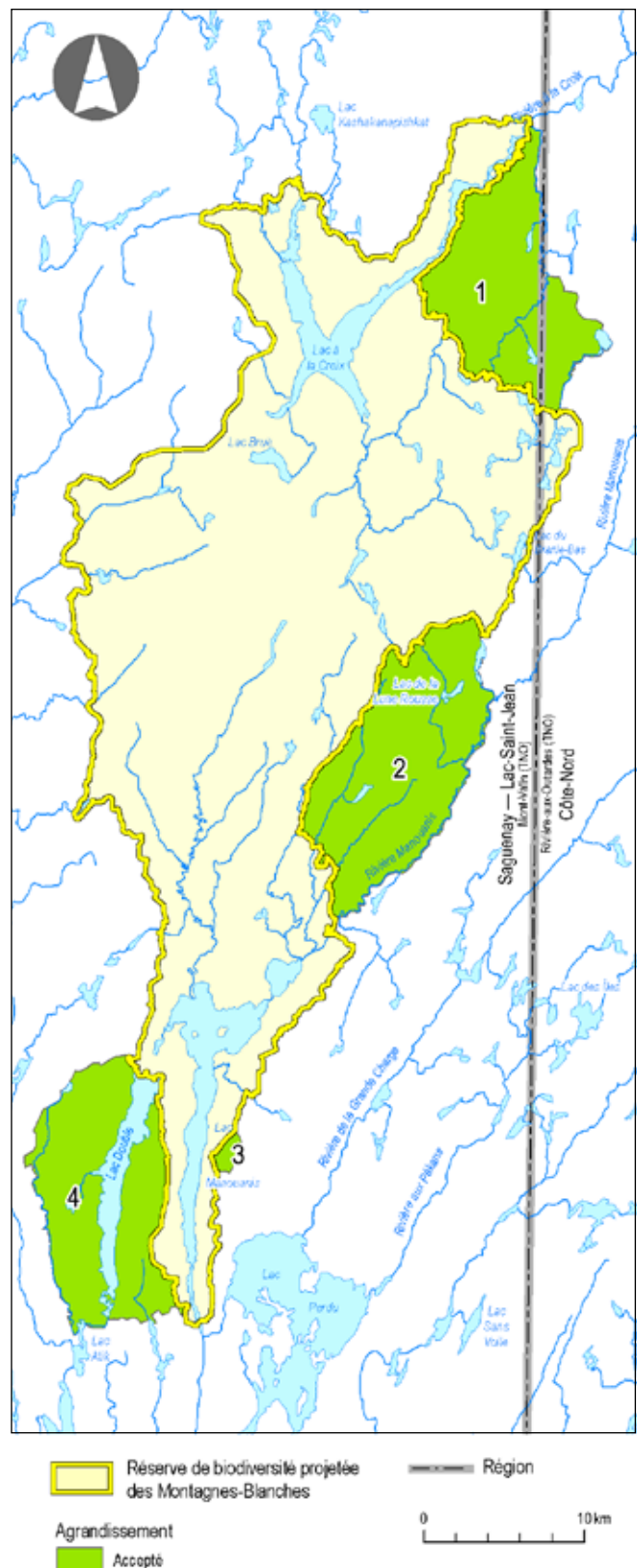
La réserve recèle d'importantes superficies de vieilles forêts et les espèces associées aux forêts mûres et surannées y trouvent un milieu propice à la satisfaction de leurs besoins particuliers, notamment ceux du caribou forestier, dont la situation est considérée comme préoccupante, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada.

4.7.6 Proposition d'agrandissements

Afin d'améliorer la représentativité et l'efficacité de cette aire protégée, quatre scénarios d'agrandissement totalisant 328,7 km² ont été proposés au niveau gouvernemental (figure 47). Après analyse, ces propositions sont acceptées sous réserve qu'une solution soit apportée à une problématique d'accès aux portions de l'UAF 24-52 situées à l'ouest du massif des montagnes Blanches. Ces quatre propositions permettent de créer un noyau de conservation d'une plus grande étendue, diminuent les effets de bordure et rendent cette aire protégée plus efficace pour la protection du caribou forestier. Toutes ces propositions recourent la réserve à castor de Bersimis dans laquelle les autochtones bénéficient de droits particuliers au regard de la chasse et du piégeage des animaux à fourrure (un territoire de trappe y est enregistré).

La proposition n° 1 (95,44 km²) contient deux refuges biologiques et on y retrouve un bail d'abri sommaire, un bail à des fins industrielles (station météo) ainsi qu'un bail à des fins d'intérêt public de

Figure 47. Propositions d'agrandissement et limites proposées pour la réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches



conservation et de protection des forêts. Les dénudés secs et humides couvrent près de 50 % du territoire, incluant des milieux non régénérés après feux (1976 et 2002). Le couvert forestier (autour de 40 %) est essentiellement formé de vieilles pessières noires parfois accompagnées de sapins, avec quelques rares peuplements d'épinettes blanches et de pin gris. L'agrandissement fait partie d'un secteur d'intérêt pour la protection de l'habitat du caribou forestier appelé « secteur de protection des têtes ».

La proposition n° 2 (118,9 km²) agrandit la réserve vers l'est jusqu'à la rivière Manouanis où elle recoupe une partie du site patrimonial de la rivière Betsiamites – partie nord (EPOG, annexe 4.6). Elle contient trois refuges biologiques et est située dans l'UAF 24-52. Aucun droit foncier n'y est enregistré et le couvert forestier couvre près de 90 % du territoire. L'épinette noire est omniprésente, le paysage étant dominé par les vieilles pessières à épinettes noires. Le sapin accompagne souvent l'épinette et peut, exceptionnellement, dominer les peuplements. Quelques mélézins sont également présents. Des feux récents (2002, 2005 et 2007) ont affecté environ 20 % du territoire.

La proposition n° 3 (2,8 km²) agrandit la réserve vers l'est en y intégrant un refuge biologique. Aucun droit foncier n'y est enregistré et le couvert forestier est essentiellement composé de vieilles pessières à épinettes noires avec ou sans sapin. La proposition recoupe une partie du site patrimonial Rivière Betsiamites – partie nord (EPOG, annexe 4.6).

La proposition n° 4 (111,6 km²) agrandit la réserve vers l'ouest en ajoutant le lac Double et ses abords immédiats. Un seul bail de villégiature est enregistré sur ce territoire qui est situé dans l'UAF 24-52. La présence du caribou forestier a été confirmée en périphérie du lac Double. Le couvert forestier est essentiellement composé de vieilles pessières où l'épinette noire est généralement accompagnée de sapins et plus rarement de mélèzes ou de pins gris. Quelques pinèdes grises et sapinières pures sont également présentes. Un feu de 9 km² a atteint la rive ouest du lac Double en 2007.

Les agrandissements proposés acceptés au niveau gouvernemental représentent une superficie totale de 328,7 km², ce qui porte la superficie totale de la réserve de biodiversité à 1287,9 km².

Préalablement à l'établissement des limites finales, le MDDEP est ouvert à examiner avec la société Produits Forestiers Arbec S.E.N.C. et le MRNF la problématique d'accès aux portions de l'UAF 24-52 situées à l'ouest de la future réserve de biodiversité des Montagnes-Blanches. Toutes les options permettant de contourner l'aire protégée devront toutefois avoir été documentées.

4.7.8 Gestion de la réserve permanente

La réserve de biodiversité projetée des Montagnes-Blanches sera peu accessible et, de ce fait, très peu fréquentée. Il s'agit d'un territoire de prédilection pour la protection du caribou forestier, une espèce réfractaire à la présence humaine, au développement du territoire ainsi qu'à son utilisation à des fins récréatives ou industrielles (ÉRCFQC, 2008).

Avec une présence humaine réduite sur plus de 1 000 km² et une abondance de massifs forestiers âgés, la réserve offrira un milieu de grande valeur susceptible de contribuer significativement à la protection du caribou forestier. La gestion de la réserve devra viser prioritairement à maintenir la qualité du milieu pour les espèces associées aux vieilles forêts non perturbées, notamment le caribou forestier. Tout projet de mise en valeur récréotouristique devra tenir compte des enjeux de conservation et de la valeur patrimoniale qu'une partie du territoire représente pour la communauté innue de Betsiamites.



Photo 36. Le lac à la Croix vu des hauteurs du lac Brué (F. Brassard, MDDEP)



Photo 37. Caribou forestier (Sépaq)

